



MAIRIE DE CERCOUX
COMPTE RENDU SOMMAIRE DE LA SEANCE DU CONSEIL MUNICIPAL
DU 14 juin 2021 à 19H30

L'an deux mille vingt et un, le quatorze juin à dix neuf heures trente,
Le Conseil Municipal de Cercoux dûment convoqué, s'est réuni en session ordinaire, à la salle des fêtes de Cercoux, en application de l'article 6 de la loi n° 2020-1379 du 14 novembre 2020, sous la présidence de Jeanne BLANC, maire.

Date de convocation du conseil municipal : 9 juin 2021

Membres présents : Jeanne BLANC, Vincent BADIE, Angélique MOTUT, Philippe GLEMET, Françoise BLANC, Michèle BARRAULT, Christian BERNARD, Hervé DINDIN, Patrick PITRAU, Sophie HAYE-OLINET, Marlène DALLA-MUTA Stéphanie POIVERT

Membres excusés représentés: Rachid EL OUARRARI ayant donné pouvoir à Christian BERNARD, William PIETTE ayant donné pouvoir à Vincent BADIE,

Secrétaire de séance : Angélique MOTUT

Le conseil municipal a approuvé le compte-rendu de la séance précédente.

202101_1 : Droit de préférence sur des parcelles forestières

Le conseil municipal à l'unanimité (15 voix contre)

- décide de ne pas faire usage de son droit de préférence pour l'achat des parcelles présentées

20210614_2 : Tableau des effectifs

Contrat d'Accompagnement dans l'Emploi (CAE)

Le conseil municipal à l'unanimité (15 voix pour)

décide :

- de porter par avenants la durée hebdomadaire de 2 CAE employés aux services techniques de 20 à 30 heures hebdomadaires.
- de prévoir la signature de 2 nouveaux contrat CAE d'une durée hebdomadaire maximale de 30 heures

Recrutement d'agents contractuels pour accroissement temporaire ou saisonnier d'activité.

Le conseil municipal à l'unanimité (15 voix pour) :

- autorise madame le maire à recourir aux recrutements :

- 1° d'agents sur des emplois non permanents, en raison de l'accroissement temporaire d'activité des services scolaires et périscolaires pour une période maximale de 12 mois sur 18 mois consécutifs à compter du 1er août 2021,
- 2° d'agents sur des emplois non permanents, en raison de l'accroissement saisonnier d'activité des services scolaires et périscolaires pour une période maximale de 6 mois sur 12 mois consécutifs à compter du 1er août 2021.

Ces agents assureront des fonctions d'agent polyvalent d'accompagnement à l'éducation et l'animation des services scolaires et périscolaires pour une durée hebdomadaire maximale de 35 heures.

Création d'un poste d'adjoint du patrimoine ou adjoint d'animation

Le conseil municipal à l'unanimité (15 voix pour) :

- décide de créer un emploi permanent de catégorie C

Mission : Intervention et animation auprès des services scolaires, périscolaires et culturels de la commune.

Grade de recrutement : adjoint du patrimoine ou adjoint d'animation

Quotité hebdomadaire : 20 heures

20210614_3 : Contrat de 7 h : convention avec la CDCHS

Le conseil municipal à l'unanimité (15 voix pour) :

- accepte d'accueillir un agent mis à disposition de la commune par la Communauté des Communes de Haute-Saintonge, dans le cadre d'un contrat de « 7 heures » à compter du 1er juillet 2021.

20210614_4 : Décision modificative du budget 2021

Le conseil municipal à l'unanimité (15 voix pour)

adopte la décision modificative du budget 2021 suivante :

INVESTISSEMENT

Dépenses		Recettes	
Article (Chap.) - Opération	Montant	Article (Chap.) - Opération	Montant
2151 (21) - 227 : Réseaux de voirie	10 565,00	021 (021) : Virement de la section de fonct	10 415,00
		10226 (10) : Taxe d'aménagement	150,00
	10 565,00		10 565,00

FONCTIONNEMENT

Dépenses		Recettes	
Article (Chap.) - Opération	Montant	Article (Chap.) - Opération	Montant
023 (023) : Virement à la section d'investis	10 415,00	73111 (73) : Impôts directs locaux	35 797,00
		73112 (73) : Cotisation sur la valeur ajoutée	2 303,00
		73114 (73) : Imposition forfaitaire sur entr	80,00
		74833 (74) : Etat-Compens.au titre contrib	430,00
		74834 (74) : Etat-Compens.au titre exonéra	450,00
		74835 (74) : Etat-Compens.au titre exonéra	-28 645,00
	10 415,00		10 415,00
Total Dépenses	20 980,00	Total Recettes	20 980,00

20210614_5 : Travaux école

M BADIE présente le projet et le calendrier des travaux qui seront réalisés à l'école pendant les vacances scolaires d'été.

20210614_6 : Prestation de service par le CCAS

Le conseil municipal à l'unanimité autorise madame le maire à signer un contrat de prestation de service avec le CCAS afin de bénéficier des services d'agents contractuels pouvant assurer les missions de Directeur d'Accueil Loisirs Sans Hébergement, pour le service d'accueil périscolaire.

La séance est levée à 22 h 20

Le Maire
Jeanne BLANC

Affiché à la porte de la mairie et publié sur le site internet le 23 juin 2021